



LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le - 2 JAN. 2013

N/Réf. : BDC – Parl n° 201210052313

Madame le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation de Messieurs LE BARS, JEZEQUEL et PERRIN, agents contractuels du centre pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon qui souhaitent obtenir leur titularisation.

La situation des agents de Saint-Pierre-et-Miquelon fait l'objet d'une très grande attention de la part de mes services.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 prévoit l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique tout en l'enfermant dans un cadre temporel strict. Le décret n°2012-631 précise les conditions de titularisation des agents contractuels. Ces recrutements se feront, notamment, par la voie des modes de recrutement réservés.

La loi nécessite l'adoption d'autres textes d'application. La titularisation des agents concernés devrait donc intervenir au cours de l'année 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Christiane TAUBIRA

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Conseiller Territorial de la Collectivité Territoriale de
Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS SP 07